

PRINCIPE

Chaque année, le Théâtre de Chaoué met en place un **Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC)**, à destination des élèves de l'enseignement primaire et secondaire, du CP à la terminale. Les enjeux de ces PEAC sont multiples, et participent à **l'éveil culturel, intellectuel, corporel de futurs citoyens actifs, et valorisent la riche activité artistique sur le territoire allonnais et de l'agglomération mancelle.**

Les PEAC du Théâtre de Chaoué visent à **former le regard de spectateur.ices et à donner le goût de l'expression artistique et corporelle aux élèves**, à travers les rencontres que permet l'univers du Théâtre et du spectacle vivant. **8 PEAC** sont ouverts pour les **classes du primaire** et **7** le sont pour celles du **secondaire et l'enseignement professionnel**. Les ateliers comme les spectacles sont à voir et effectuer sur le temps scolaire.

CONTENU

- **Une école du spectateur**, dotée de **trois spectacles**, au Théâtre de Chaoué, en classe et/ou dans des structures partenaires (Les Quinconces – L'Espal, Le Plongeur, L'Excelsior-Allonnes...), permettant la découverte de disciplines artistiques et lieux de spectacles différents.

Un spectacle est à voir obligatoirement au Théâtre de Chaoué ou à L'Excelsior Allonnes, parmi une liste de propositions. Les deux autres sont à choisir parmi la proposition de spectacles complémentaires.

- **De 8 à 10 h d'ateliers de pratique artistique accompagnée par un ou une artiste professionnelle**, au Théâtre de Chaoué, en classe ou en espace adapté, permettant la découverte du champ de compétence de l'artiste, pouvant donner lieu à une courte restitution entre classes participantes autour d'une forme courte préparée pour l'occasion.

- **Des documents et des personnes ressources** pour accompagner l'enseignant.e dans sa préparation pédagogique.

- **Une visite du théâtre**, tournée vers la découverte du vocabulaire et des métiers du spectacle.

- Un temps de formation ou d'animation pédagogique pour les professeurs engagés dans le dispositif.

DÉROULÉ D'UNE ANNÉE EN PEAC

Rentrée : inscription des classes par les enseignants auprès de la médiatrice et obligatoirement sur ADAGE pour les parcours. Choix des spectacles.

Jusqu'au 23 septembre : sélections et inscriptions aux séances scolaires (auprès de la médiatrice du Théâtre ET auprès des structures partenaires le cas échéant –Excelsior, Quinconces, Plongeoir–).

Jusqu'au 30 septembre : retour commission, attribution des artistes intervenants aux classes et choix des spectacles.

Fin septembre-début octobre : concertation professeurs-intervenants pour fixer le calendrier des ateliers et début de la saison PEAC.

Début 2026 : formation des professeurs et bilan de mi-parcours.

Mi-mai-fin juin : phase de bilan. Un questionnaire est envoyé aux enseignants comme aux intervenants.

CONDITIONS FINANCIÈRES

L'intervention des artistes auprès des classes est intégralement prise en charge par le Théâtre de Chaoué.

Seuls les spectacles sont à la charge des établissements. Les spectacles donnés au Théâtre de Chaoué sont au prix de **4 euros par élève** pour le niveau primaire et secondaire des **établissements d'Allonnes**, et de **6 euros pour les élèves hors Allonnes**. Le paiement pourra se faire, pour les niveaux concernés, via le PassCulture.

Les spectacles en dehors du Théâtre de Chaoué sont à payer auprès des structures concernées, aux tarifs fixés par ceux-ci. Les réservations sont à gérer auprès de celles-ci, en relation avec la médiatrice du Théâtre.

Les transports et frais annexes sont à la charge des établissements.